

<http://www.snetap-fsu.fr/Fiche-No6-Contenus-enseignes-et.html>



Fiche N°6 : Contenus enseignés et Pratiques Pédagogiques

- Nos Actions - Archives - 2005-06 - Archives - 16 mai 2006 : Etats Généraux de l'Enseignement Agricole Public -

Date de mise en ligne : dimanche 19 février 2006

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Contenus enseignés et

Pratiques Pédagogiques

Diplômes, qualifications et connaissances

- Dans un contexte économique de plus en plus ouvert et de plus en plus concurrentiel, marqué à la fois par des incertitudes sur les évolutions prévisibles et des mutations - technologiques, professionnelles - extrêmement rapides, la question des qualifications fait l'objet d'hypothèses et de rapports contradictoires.
- **L'élévation des qualifications** reste-t-il un enjeu majeur pour notre système éducatif en général et pour l'Enseignement Agricole en particulier ?
- Les évolutions prévisibles dans le domaine de la production agricole (diminution constante du nombre d'exploitants, restructuration des exploitations...), la relativement faible croissance de l'emploi dans le secteur de l'aménagement, le développement probable du secteur des Services en milieu rural posent **la question des qualifications**.
- Comment l'enseignement agricole public peut-il intégrer ces données macro-économiques ?
- Doit-il repenser et réorganiser ses champs de formation et d'intervention ?
- La carte existante des diplômes a-t-elle encore toute sa pertinence ?
- Quelles incidences sur les contenus enseignés, sur les rapports aux élèves, sur l'évaluation ont et auront les nouveaux modes de délivrance des diplômes ([CCF](#), [VAE](#), [ECTS](#)...) ?

Socle commun ou culture commune ?

- La question du **socle commun** (de connaissances et de compétences) fait aujourd'hui débat dans notre pays. Introduit par le **rapport Thélot**, validé par la loi d'orientation pour l'Ecole votée en 2005, le concept de « socle commun » est présenté par ses concepteurs comme un remède à l'échec scolaire et aux sorties du système éducatif sans qualification ni diplôme.
- Pensé autour de quelques compétences de base (maîtrise de la langue française et des principaux éléments de mathématiques, culture humaniste et scientifique, pratique d'une langue étrangère et maîtrise des technologies de l'information et de la communication) que tout élève est censé acquérir pour réussir sa future intégration professionnelle et sociale, ce socle commun bouleverse profondément l'approche « républicaine » des connaissances et suscite des craintes très vives dans le monde enseignant.
- Cette question divise également le monde syndical : le SGEN-CFDT et l'UNSA y sont plutôt favorables alors que la FSU se déclare hostile et lui préfère le concept de culture commune sur laquelle elle travaille actuellement.

Enseignements professionnels : quelle place pour les enseignements pratiques ?

Les stages (en exploitation, en entreprise, en organisme...) ont peu à peu remplacé les "enseignements pratiques".

- Quelles conséquences peut-on en tirer sur le plan pédagogique ?
- Les partenaires économiques sollicités pour la prise en charge des stagiaires ont-ils les moyens, la formation, le recul nécessaire et la volonté d'assumer la dimension pédagogique de cet acte éducatif "externalisé" ?
- Comment les exploitations et les ateliers technologiques doivent-elles se positionner dans ce nouvel équilibre ?

Développement de l'apprentissage

Le développement de l'apprentissage est souvent présenté par ses laudateurs comme un **remède au chômage massif** des jeunes et à l'échec scolaire.

Ce développement est aussi bien impulsé par la majorité politique au pouvoir (cf. loi de cohésion sociale qui prévoit de passer de 360 000 à 500 000 apprentis et la loi sur l'égalité des chances qui légalise l'apprentissage à 14 ans) que par de nombreux exécutifs régionaux. **Le SNUEP et la FSU se prononcent clairement contre ce développement de l'apprentissage qui se ferait au détriment de la voie professionnelle sous statut scolaire et de l'acquisition d'une véritable culture commune.**

- Si ce développement de l'apprentissage se confirmait, le SNETAP doit-il se positionner pour un développement contrôlé au sein du service public en obtenant des garanties pédagogiques sur le déroulement des formations ?

Les pratiques pédagogiques

- **Les pratiques pédagogiques** qui faisaient la spécificité et la singularité de l'Enseignement Agricole sont **progressivement remises en causes** pour des raisons budgétaires : disparition des heures de soutien pour de nombreux diplômes, dédoublements supprimés massivement, heures de pluridisciplinarité rognées, heures d'animation constamment menacées, crédits pour les projets culturels annulés....
- L'Enseignement Agricole peut-il encore fonder sa légitimité dans la disparition de ce qui l'a fait exister ?
- Face aux menaces qui pèsent sur le secteur de la Production, aux évolutions démographiques et aux mutations profondes du monde rural, l'Enseignement Agricole doit-il affirmer au contraire une spécificité pédagogique ?
- Près de vingt ans après la rénovation pédagogique, peut-on encore expérimenter dans l'Enseignement Agricole ?
- La rénovation pédagogique est-elle à bout de souffle ?
- Comment peut-on encore prendre en charge la difficulté scolaire en l'absence de dédoublements suffisants et d'heures de soutien ?
- Doit-on continuer d'encourager l'autonomie pédagogique des établissements ?

La place de la vie scolaire

La promotion de l'**apprentissage de la citoyenneté** reste souvent un vœu pieux alors qu'elle devrait occuper une place centrale dans l'acte éducatif.

- Quelles propositions pourraient être faites pour lui donner vraiment du sens dans les apprentissages ?
- L'[EPL](#) est-il réellement un lieu d'apprentissage de la démocratie ?
- Faut-il repenser le rôle et la place des délégués élèves au sein de l'établissement ?
- La formation initiale et continue des personnels peut-elle servir de levier à cette nécessaire redynamisation de la vie scolaire ?
- Peut-on encore travailler en équipe dans un contexte qui favorise la compétition, l'individualisation des carrières ?
- Le transfert des [TOS](#) aux collectivités territoriales peut-il remettre en cause leur rôle éducatif ?
- La "dévalorisation" sociale des personnels de surveillance induite par le remplacement des MI/SE par des [AE](#) puis par des contrats aidés risque-t-elle de porter atteinte à la qualité de l'encadrement des jeunes ?